

PV n° 4 du 25 juillet 2023

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – LIGUE D'OCCITANIE - FFF
715, Côte des Ormeaux – BP 21 – 46001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30
le mercredi : 9 h 00 à 12 h 00**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr

COMITE DIRECTEUR DEMATERIALISE DU LUNDI 24 JUILLET 2023

Votants : Serge MARTIN, Michel LASFARGUES, Alain MAS, Pierre TERRE, Marie Laure RAYNAL, Didier CUNIAC, Claudine VERMANDE, Sabine COUDERC, Laurent IMPERIALE, Robert NAVARRE, Damien HUG, Jacques BARRE, Benoit DORCIAC, Alain BEAUSOLEIL, Gilles ESTIVAL, Marine GALTHIE, Robin HINGRAND, Philippe POLOMSKI, Fanny VAYSSIERES, Aubert LAMBLIN.

Votants excusés : Yves ABITTEBOUL, Franck PIGEON, Jean Luc BOYER.

Les membres du Comité Dircteur se sont exprimés par vote électronique sur huit questions (oui/non/ne se prononce pas) concernant l'organisation de la nouvelle saison :

Document 1 – Planning des compétitions séniors masculins 2023/2024,

Oui : 18/Non : 0/Ne se prononce pas : 2

Document 2 – Composition des poules séniors masculins 2023/2024,

Oui : 19/Non : 0/Ne se prononce pas : 1

Document 3 – Composition des poules séniors masculins 2023/2024 avec accessions et rétrogradations,

Oui : 19/Non : 0/Ne se prononce pas : 1

Document 4 – Liste des clubs engagés en Coupes du Lot 2023/2024,

Oui : 20/Non : 0/Ne se prononce pas : 0

Document 5 – Règlement des accessions et des rétrogradations 2023/2024,

Oui : 19/Non : 0/Ne se prononce pas : 1

Document 6 – Règlement de la Coupe Bondoux 2023/2024,

Oui : 20/Non : 0/Ne se prononce pas : 0

Document 7 – Règlement de la Coupe Laville 2023/2024.

Oui : 20/Non : 0/Ne se prononce pas : 0

Document 8 – Demande d'entente féminines séniors entre un club du Lot (US NOZACOISE) et de la Dordogne (ESPERANCE PERIGORD FENELON).

Oui : 18/Non : 0/Ne se prononce pas : 2

Le Comité Directeur dématérialisé du lundi 24 juillet 2023 a validé à la majorité des votants les huit propositions.

Le Président,
S. MARTIN

La Secrétaire Générale,
C. VERMANDE

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

ENGAGEMENTS SENIORS :

URGENT : les clubs ci-dessous cités n'ont toujours pas renvoyé leur dossier d'engagement :

- . ECCF,
- . FCHQ,
- . LACAPELLE FOOTBALL,
- . LIVERNON,
- . ST CYPRIEN/MONTCUQ,
- . SEGALA FOOT,
- . VAL ROC FOOT.

Merci à ces clubs de nous le transmettre très rapidement.

MUTE SUPPLEMENTAIRE :

*Le club de LALBENQUE/FONTANES disposant d'un muté supplémentaire pour la saison 2023/2024 (cf Statut de l'Arbitrage) sera utilisé au bénéfice de l'équipe 1ère en D1 ;

*Le club de l'ELAN MARIVALOIS disposant d'un muté supplémentaire pour la saison 2023/2024 (cf Statut de l'Arbitrage) sera utilisé au bénéfice de l'équipe 3 en D2.

PLANNING COMPETITIONS SENIORS MASCULINS - SAISON 2023/2024

DATES	D1	D2	D3	D4	R1	R2	R3	Cpe France	Occitanie	Cpe Bondoux	Cpe Laville	Cpe Rés A	Cpe Rés B
août-23													
sam 26/dim 27								Tour 1					
sept-23													
sam 2/dim 3								Tour 2	Tour 1 District				
sam 9/dim 10	J1	J1	J1		J1	J1	J1						
sam 16/dim 17								Tour 3	Tour 2 District				
sam 23/dim 24	J2	J2	J2		J2	J2	J2						
oct-23													
sam 30/dim 1	MR	MR	MR		MR	MR	MR	Tour 4	Tour 3 District				
sam 7/dim 8	J3	J3	J3		J3	J3	J3						
sam 14/dim 15	MR	MR	MR					Tour 5	Tour 4 District				
sam 21/dim 22	J4	J4	J4		J4	J4	J4						
sam 28/dim 29	MR	MR	MR					Tour 6	Tour 5 District				
nov-23													
sam 4/dim 5	J5	J5	J5		J5	J5	J5						
sam 11/dim 12	J6	J6	J6		J6	J6	J6						
sam 18/dim 19	J7	J7	J7		J7	J7	J7	Tour 7					
sam 25/dim 26	MR	MR	MR		MR	MR	MR		1/32	CADRAGE	CADRAGE		CADRAGE
déc-23													
sam 2/dim 3	J8	J8	J8		J8	J8	J8						
sam 9/dim 10	J9	J9	J9		J9	J9	J9	Tour 8					
sam 16/dim 17	MR	MR	MR										
sam 23/dim 24													
sam 30/dim 31													
janv-24													
sam 6/dim 7	MR	MR	MR					1/32					
sam 13/dim 14	MR	MR	MR		J10	J10	J10			1/8	1/8		1/8
sam 20/dim 21	J10	MR	MR		J11	J11	J11	1/16					
sam 27/dim 28	J11	J10	J10		MR	MR	MR		1/16				
févr-24													
sam 3/dim 4 mer 7	MR	MR	MR		J12	J12	J12	1/8					
sam 10/dim 11	MR	MR	MR						1/8	1/4	1/4		
sam 17/dim 18	J12	J11	J11										
sam 24/dim 25 mer 28	J13	J12	J12		J13	J13	J13	1/4					
mars-24													
sam 2/dim 3	J14	MR	MR		J14	J14	J14						
sam 9/dim 10	MR	MR	MR						1/4	1/2	1/2	1/4	1/4
sam 16/dim 17	J15	J13	J13		J15	J15	J15						
sam 23/dim 24	J16	J14	J14		J16	J16	J16						
sam 30/dim 31	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR						
avr-24													
lun 1 Pâques					MR	MR	MR						
mer 3								1/2					
sam 6/dim 7	J17	J15	J15		J17	J17	J17						
sam 13/dim 14	MR	MR	J16		MR	MR	MR		1/2			1/2	1/2
sam 20/dim 21	J18	J16	J17		J18	J18	J18						
sam 27/dim 28	J19	J17	MR		J19	J19	J19						
mai-24													
mer 1 F. Travail					MR	MR	MR						
sam 4/dim 5	J20	J18	J18		J20	J20	J20						
mer 8 Vict. 45					MR	MR	MR						
jeu 9 Ascens.					MR	MR	MR			FINALE	FINALE		
sam 11/dim 12	MR	MR	MR		J21	J21	J21						
sam 18/dim 19	J21	FIN	1/2F		MR	MR	MR						
lun 20 Pentec.					MR	MR	MR						
sam 25/dim 26	J22				J22	J22	J22	FINALE				FINALE	FINALE
juin-24													
sam 1/dim 2			FIN										
sam 8/dim 9									FINALE				
sam 15/dim 16													
sam 22/dim 23													

MR : match de rattrapage

Composition des Poules 2023/2024 Championnat Séniors Masculins

D1	POULE UNIQUE BOURIANE CAHORS FC 2 CAUSSE SUD ESLG ELAN MARIVALOIS 2 FCHQ FIGEAC CAPDENAC QF 2 LALBENQUE/FONTANES PPFC PSV D'OLT SEGALA FOOT VAL ROC FOOT		
D2	POULE A CAZALS ENT VALLEE LOT ESLG 2 LACAPELLE FOOT MONTCABRIER PPFC 2 PSV D'OLT 2 ST GERMAIN ST CYPRIEN/MONTCUQ US 3C CATUS	POULE B BIARS/BRETENOUX 3 CAUSSE LIMARGUE ECCF ELAN MARIVALOIS 3 FIGEAC CAPDENAC QF 3 GREALOU HAUT CELE LA FORTUNIERE LAB. MURAT LIVERNON PUYBRUN	
D3	POULE A BEGOUX ARCAMBAL ENT VALLEE LOT 2 LACAPELLE FOOT 2 MAUROUX MONTCABRIER 2 ST CYPRIEN/MONTCUQ 2 ST MATRE ST PAUL DE LOUBRESSAC THEDIRAC US 3C CATUS 2	POULE B BOURIANE FC 2 CAHORS FC 3 CAUSSE LIMARGUE 2 CAZALS MONTCLERA 2 MAYRINHAC LA FORTUNIERE LAB MU 2 LALBENQUE FONT 2 LISSAC ET MOURET SALVIAC PAYRIGNAC	POULE C CAZILLAC ELAN MARIVALOIS 4 ENT FOOT AZUR FONS FCHQ 2 HAUT CELE 2 LABATHUDE CUZANCE SEGALA FOOT 2 VAL ROC 2

D4 : les clubs ont jusqu'au MARDI 15 AOUT prochain, pour s'engager dans FOOTCLUBS.

Liste des clubs engagés en coupes séniors 2023/2024 :

1 - Coupe Bondoux : 27

- Biars/Bretenoux 3
- Bouriane 1
- Cahors 2
- Causse Limargue 1
- Causse Sud 1
- Cazals 1
- Eccf 1
- Ent Vallée Lot 1
- Elan Marivalois 2
- Eslg 1
- Fchq 1
- Figeac Capdenac QF 2
- Grealou 1
- Haut Célé 1
- Lacapelle Foot 1
- La Fortunière /Labastide Murat 1
- Lalbenque/Fontanes 1
- Livernon 1
- Montcabrier 1
- Ppfc 1
- Psv d'Olt 1
- Puybrun 1
- Segala Foot 1
- St Germain 1
- St Cyprien Montcuq 1
- Us 3c Catus
- Val Roc 1

2 - Coupe Laville : 17

- Begoux Arcambal 1
- Cahors 3
- Cazillac 1
- Cuzance 1
- Ent Foot Azur 1
- Fons 1
- Haut Célé 2
- Labathude 1
- Lissac et Mouret 1
- Mauroux 1
- Mayrinhac 1
- Salviac 1
- St Matre 1
- St Paul de Loubressac 1
- Thédirac 1
- Payrignac 1
- Us Nozacoise 1

Coupe des Réserves A « Abel Chéron » : 5

- Elan Marivalois 3
- Eslg 2
- Figeac Capdenac QF 3
- Ppfc 2
- Psv d'Olt 2

Coupe des Réserves B « Jean Bach » : 23

- Bégoux Arcambal 2
 - Biars Bretenoux 4
 - Bouriane 2
 - Causse Limargue 2
 - Causse Sud 2
 - Cazals 2
 - Eccf 2
 - Elan Marivalois 4
 - Ent Foot Azur 2
 - Ent Vallée Lot 2
 - Fchq 2
 - Haut Célé 3
 - Lacapelle Football 2
 - La Fortunière Labastide Murat 2
 - Lalbenque/Fontanes 2
 - Mayrinhac 2
 - Montcabrier 2
 - Puybrun 2
 - Segala Foot 2
 - St Cyprien Monteug 2
 - St Germain 2
 - Us 3c Catus 2
 - Val Roc 2
-

CLASSEMENT, ACCESSIONS et RETROGRADATIONS des EQUIPES dans les CHAMPIONNATS SENIORS 2023-2024 du DISTRICT du LOT

Les championnats présentent la disposition suivante qui a été approuvée par l'Assemblée Générale des clubs du 11 juin 2022 à Cuzance :

- D1** : 1 poule de 12 équipes,
- D2** : 2 poules de 10 équipes,
- D3** : 3 poules de 10 équipes,
- D4** (x poules de 5 à 12 équipes).

Cotation :

- Match gagné : 3 points,
- Match nul : 1 point,
- Match perdu : 0 point,
- Match perdu par pénalité : moins 1 point,
- Match perdu par forfait : moins 1 point.

Classement dans la poule :

- 1) En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matchs joués entre les équipes ex aequo
- 2) En cas de nouvelle égalité de points, elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elles au cours des matchs qui les ont opposées
- 3) En cas d'égalité de différence de buts entre les équipes ayant le même nombre de points on retient celle calculée sur l'ensemble des matchs
- 4) En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, on retient celle qui en a marqué le plus grand nombre
- 5) En cas de nouvelle égalité, on retient l'équipe du club, le plus anciennement affilié à la FFF

Classement dans la division : D2, D3 et D4 :

Le classement dans les divisions comprenant plusieurs poules s'effectuera selon les critères ci-après :

- classement du meilleur second : plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée 2ème avec les 4 autres équipes de la 1ère à la 5ème place,
- classement des 10ème, 9ème ou 8ème: nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée 8ème ou 9ème ou 10ème avec les 4 autres équipes de la 6ème à la 10ème place,

Si une équipe est forfait général, le classement ne prendra en compte que les équipes classées dans chaque poule de la 6^{ème} à la 9^{ème} place ou 8^{ème} à 11^{ème}.

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées en premier lieu, par la différence entre les buts marqués et ceux concédés lors de ces rencontres.

En cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de buts marqués, lors de ces rencontres.

Et si encore égalité, équipe dont le club est le plus anciennement affilié à la FFF.

Montées et Descentes :

Celles-ci seront fonction des descentes de Ligue et s'effectueront suivant le tableau ci-après :

MONTEES et DESCENTES FIN DE SAISON 2023-2024				
Descentes de Ligue	D1	D2	D3	D4
0	1 montée en Ligue : le 1er 1 descente en D2 : le 12ème	2 montées en D1 : le 1er de chaque poule 2 descentes en D3 : le 10 ^{ème} de chaque poule	3 montées en D2 : le 1er de chaque poule 11 descentes en D4 : le 10 ^{ème} , 9 ^{ème} et 8 ^{ème} de chaque poule et les deux moins bons 7 ^{èmes} .	2 montées en D3
1	1 montée en Ligue : le 1er 2 descentes en D2 : les 12ème et 11ème	2 montées en D1 : le 1er de chaque poule. 3 descentes en D3 : le 10 ^{ème} de chaque poule et le moins bon 9 ^{ème}	3 montées en D2 : le premier de chaque poule 12 descentes en D4 : le 10 ^{ème} , 9 ^{ème} , 8 ^{ème} et 7 ^{ème} de chaque poule	2 montées en D3
2	1 montée en Ligue : le 1er 3 descentes en D2 : les 12ème, 11ème et 10ème	2 montées en D1 : le premier de chaque poule 4 descentes en D3 : le 10 ^{ème} et le 9 ^{ème} de chaque poule	3 montées en D2 : le premier de chaque poule 13 descentes en D4 : le 10 ^{ème} , 9 ^{èmes} , 8 ^{ème} et 7 ^{ème} de chaque poule et le moins bon 6 ^{ème}	2 montées en D3
NB : Si aucune équipe ne pouvait accéder en Ligue pour telle ou telle raison, il y aurait une descente supplémentaire dans chaque division. Si 3 descentes de Ligue, on rajoute une descente supplémentaire dans chaque division. Toute équipe FORFAIT GENERAL en championnat entraîne sa disqualification en Coupes du Lot.				

- Lorsqu'une équipe première descend dans une division où se trouve son équipe réserve, cette dernière est automatiquement rétrogradée
- En cas de descente de l'équipe première d'un club dans une division inférieure où se trouve déjà son équipe réserve, celle-ci, même si elle a obtenu le droit de monter sportivement, descend également d'une division
- Lorsqu'une équipe réserve monte dans une division où se trouve son équipe première, son accession est refusée.
- Les sujets non repris dans ce règlement sont régis par les Règlements généraux de la FFF et de la LFO.
- Les cas non prévus seront tranchés par la Commission Coupes et Championnat.

Forfaits Généraux :

à partir du 2ème forfait pour les équipes de D1, D2 et D3,

à partir du 3ème forfait pour les équipes de D4.

NOTA :

En D2, le titre sera attribué au vainqueur de la finale opposant sur terrain neutre, le premier de chaque poule.

En D3, le meilleur premier (cf. classement dans la division sur les équipes classées de 1 à 5) ira directement en finale et le 2ème meilleur premier recevra le 3ème dans un match où le vainqueur fournira le 2ème finaliste.

La finale attribuant le titre se disputera sur terrain neutre.

En D4, deux montées en D3.

REGLEMENT COUPE BONDOUX SAISON 2023/2024

Art.1. Titre et Challenge.

Le District du Lot organise annuellement une Coupe Départementale de Football appelée : COUPE BONDOUX.

Art.2. Commission d'Organisation.

L'organisation et la gestion de la COUPE BONDOUX est confiée à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions.

Art.3. Engagements.

L'inscription en BONDOUX est obligatoire pour l'ensemble des équipes premières de D1 et D2 ainsi que les premières réserves des clubs régionaux opérant en D1 et D2.

Art.4. Système de l'épreuve.

Les coupes se disputent par match à élimination directe avec tirs de coup de pied aux buts si score de parité à la fin du temps réglementaire.

Art.5. Calendrier.

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par les soins de la Commission. L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au moins huit jours à l'avance, sauf cas de force majeure. Les tours préliminaires serviront à qualifier 16 équipes pour les 1/8èmes

Art.6. Désignation des terrains.

Les matches se dérouleront sur le terrain du premier nommé au tirage au sort.

A. Si le terrain est indisponible ou déclaré impraticable avant le vendredi 16 heures pour un match qui doit se dérouler le samedi ou le dimanche :

- 1) Terrain de repli,
- 2) Faute de terrain de repli, le match est inversé : il aura lieu chez l'adversaire à la date prévue,
- 3) Si le terrain de ce dernier est également indisponible ou impraticable, la rencontre sera fixée à une autre date, par la commission compétente, sur le terrain prévu initialement.

B. Si le terrain est déclaré impraticable après le vendredi 16 heures, pour un match qui doit se dérouler le samedi ou le dimanche :

- 1) Terrain de repli,
- 2) Faute de terrain de repli, la rencontre est inversée à une autre date fixée par la commission compétente.

C. Si le terrain est déclaré impraticable par l'arbitre avant le coup d'envoi, la rencontre sera fixée à une autre date par la commission compétente, sur le terrain prévu initialement.

Nota : dans le cas d'utilisation d'un terrain de repli, celui-ci est soumis au même règlement que le terrain d'origine.

La finale se jouera sur terrain neutre.

Art.7. Heure des matches.

Les matches devront commencer à l'heure indiquée par la Commission (dimanche 14 h 30 ou samedi 20 h). En cas d'absence de l'une des équipes, le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain. L'absence sera alors constatée par l'arbitre à l'expiration d'un délai de quinze minutes. Ce délai passé, si l'équipe se présente, l'arbitre devra estimer, dans le plus large esprit sportif, si le match peut se dérouler normalement et avoir sa durée réglementaire. Il consignera les faits sur la feuille de match.

Les rencontres sont programmées prioritairement le dimanche ou un jour férié.

Art.8. Couleurs des équipes.

Les équipes devront porter les couleurs habituelles de leur club ; Quand les couleurs des deux adversaires sont les mêmes ou similaires, le club visité devra en changer si le club visiteur ne dispose pas d'un jeu de maillots différent. Sur terrain neutre, le club le plus éloigné (distance calculée sur le chemin le plus court) gardera ses couleurs. En finale les clubs devront porter les tenues fournies par le District.

Art.9. Ballons.

Les ballons seront fournis par les équipes en présence. L'arbitre désignera le ballon avec lequel on devra commencer le jeu.

Art.10. Qualification et licences.

En conformité avec les règlements généraux de la Ligue Football d'Occitanie les joueurs inscrits sur la feuille de match et ceux complétant leur équipe au cours de la partie, doivent remplir les conditions de participation et de qualification telles qu'elles sont énoncées dans les présents règlements.

Art.10 bis. Remplacement de joueurs.

- 1) Il peut être procédé au remplacement de trois joueurs.
- 2) Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre revenir sur le terrain.

Art.11 Arbitre et arbitres assistants.

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Art.12. Tenue et Police.

En conformité avec les règlements généraux, et le règlement du championnat de la Ligue Football d'Occitanie

Art.13. Durée des matches.

La durée d'un match est de 2 fois 45 minutes. En cas de résultat nul à la fin de ce temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Art.14. Forfaits.

Un club déclarant forfait, en cas de force majeure, devra en aviser le District, 10 jours au moins avant la date du match et par écrit. Passé ce délai, il devra rembourser à son adversaire les frais occasionnés, dont le montant sera examiné par la Commission des Litiges et Discipline compétente.

Dans tous les cas un club déclarant forfait ou déclaré forfait sera frappé d'une amende (cf annexe 5).

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de huit joueurs licenciés sera déclarée forfait.

Toute équipe abandonnant la partie aura match perdu et une amende.

Il en sera de même pour toute équipe dont le comportement mettrait l'arbitre dans l'obligation d'arrêter la partie.

Art.15.

Il ne pourra être organisé de match amical tenant lieu de match de Coupe entre les 2 équipes en présence lorsque l'une d'elles déclarera forfait sur le terrain, sous peine de suspension pour les Clubs en présence.

Art.16.

Un Club déclarant forfait ne pourra organiser ou disputer le jour où il devait jouer, un match de Coupe ou un autre match (sauf équipes inférieures), ni prêter ses joueurs pour une autre rencontre sous peine de suspension du club et des joueurs.

Art.17. Retour de la feuille de match.

La FMI (feuille de match informatisée) devra être transmise par internet par le club recevant sous peine d'une amende fixée par la Commission Discipline et Litiges au plus tard 12 heures après la rencontre.

Art.18. Réclamation et appel.

Les réclamations doivent être formulées et confirmées en conformité avec les Règlements Généraux.

Art.19. Tickets et invitations:

Lors de la finale, chaque club recevra 20 invitations pour les joueurs et accompagnateurs ; toutes les autres personnes doivent régler l'entrée (supporters....).

Art.20. Frais.

Les frais de déplacement et indemnités de l'arbitre et des arbitres assistants sont à la charge du club recevant et facturés à celui-ci par le District ; sauf en finale, prise en charge par les deux clubs.

Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse restent à sa charge.

En cas de non-respect de ces dispositions, il sera passible d'une amende fixée à l'annexe 5.

Dans le cas de terrain déclaré impraticable et de rencontre inversée telle que définie aux points A et B de l'article 6, les frais d'arbitrage restent à la charge du premier recevant désigné.

Art.21. Fonction de Délégué.

La Commission d'organisation pourra être représentée par un délégué. Ses attributions consistent à veiller à l'organisation de la rencontre et à l'application des règlements. En cas d'absence du Délégué officiel, cette fonction sera assurée par un dirigeant de chaque équipe. Dans tous les cas, ils devront être titulaires de la licence de dirigeant.

Art.22.

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission d'organisation, ou à défaut par le bureau du District.

REGLEMENT COUPE LAVILLE SAISON 2023/2024

Art.1. Titre et Challenge.

Le District du Lot organise annuellement une Coupe Départementale de Football appelée : COUPE LAVILLE

Art.2. Commission d'Organisation.

L'organisation et la gestion de la COUPE LAVILLE est confiée à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions.

Art.3. Engagements.

L'inscription en LAVILLE est obligatoire pour les équipes premières de D3 et D4.

Art.4. Système de l'épreuve.

Les coupes se disputent par match à élimination directe avec tirs de coup de pied aux buts si score de parité à la fin du temps réglementaire.

Art.5. Calendrier.

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par les soins de la Commission. L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié au moins huit jours à l'avance, sauf cas de force majeure. Les tours préliminaires serviront à qualifier 16 équipes pour les 1/8èmes.

Art.6. Désignation des terrains.

Les matches se dérouleront sur le terrain du premier nommé au tirage au sort.

A. Si le terrain est indisponible ou déclaré impraticable avant le vendredi 16 heures, pour un match qui doit se dérouler le samedi ou le dimanche :

- 1) Terrain de repli,
- 2) Faute de terrain de repli, le match est inversé : il aura lieu chez l'adversaire à la date prévue,
- 3) Si le terrain de ce dernier est également indisponible ou impraticable, la rencontre sera fixée à une autre date, par la commission compétente, sur le terrain prévu initialement.

B. Si le terrain est déclaré impraticable après le vendredi 16 heures, pour un match qui doit se dérouler le samedi ou le dimanche :

- 1) Terrain de repli,
- 2) Faute de terrain de repli, la rencontre est inversée à une autre date fixée par la commission compétente.

C. Si le terrain est déclaré impraticable par l'arbitre avant le coup d'envoi, la rencontre sera fixée à une autre date par la commission compétente, sur le terrain prévu initialement.

Nota : dans le cas d'utilisation d'un terrain de repli, celui-ci est soumis au même règlement que le terrain d'origine.

La finale se jouera sur terrain neutre.

Art.7. Heure des matches.

Les matches devront commencer à l'heure indiquée par la Commission (dimanche 14 h 30 ou samedi 20 h). En cas d'absence de l'une des équipes, le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain. L'absence sera alors constatée par l'arbitre à l'expiration d'un délai de quinze minutes. Ce délai passé, si l'équipe se présente, l'arbitre devra estimer, dans le plus large esprit sportif, si le match peut se dérouler normalement et avoir sa durée réglementaire. Il consignera les faits sur la feuille de match.

Les rencontres sont programmées prioritairement le dimanche ou un jour férié.

Art.8. Couleurs des équipes.

Les équipes devront porter les couleurs habituelles de leur club ; Quand les couleurs des deux adversaires sont les mêmes ou similaires, le club visité devra en changer si le club visiteur ne dispose pas d'un jeu de maillots différent sur terrain neutre, le club le plus éloigné (distance calculée sur le chemin le plus court) gardera ses couleurs.

En finale les clubs devront porter les tenues fournies par le District.

Art.9. Ballons.

Les ballons seront fournis par les équipes en présence. L'arbitre désignera le ballon avec lequel on devra commencer le jeu.

Art.10. Qualification et licences.

En conformité avec les règlements généraux de la Ligue Football d'Occitanie les joueurs inscrits sur la feuille de match et ceux complétant leur équipe au cours de la partie, doivent remplir les conditions de participation et de qualification telles qu'elles sont énoncées dans les présents règlements.

Art.10 bis. Remplacement de joueurs.

- 1) Il peut être procédé au remplacement de trois joueurs.
- 2) Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre revenir sur le terrain.

Art.11 Arbitre et arbitres assistants.

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Art.12. Tenue et Police.

En conformité avec les règlements généraux, et le règlement du championnat de la Ligue Football d'Occitanie

Art.13. Durée des matches.

La durée d'un match est de 2 fois 45 minutes. En cas de résultat nul à la fin de ce temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Art.14. Forfaits.

Un club déclarant forfait, en cas de force majeure, devra en aviser le District, 10 jours au moins avant la date du match et par écrit. Passé ce délai, il devra rembourser à son adversaire les frais occasionnés, dont le montant sera examiné par la Commission Discipline et Litiges compétente.

Dans tous les cas un club déclarant forfait ou déclaré forfait sera frappé d'une amende (cf annexe 5).

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de huit joueurs licenciés sera déclarée forfait.

Toute équipe abandonnant la partie aura match perdu et l'amende prévue à l'Annexe 5.

Il en sera de même pour toute équipe dont le comportement mettrait l'arbitre dans l'obligation d'arrêter la partie.

Art.15.

Il ne pourra être organisé de match amical tenant lieu de match de Coupe entre les 2 équipes en présence lorsque l'une d'elles déclarera forfait sur le terrain, sous peine de suspension pour les Clubs en présence.

Art.16.

Un Club déclarant forfait ne pourra organiser ou disputer le jour où il devait jouer, un match de Coupe ou un autre match (sauf équipes inférieures), ni prêter ses joueurs pour une autre rencontre sous peine de suspension du Club et des joueurs.

Art.17. Retour de la feuille de match.

La FMI (feuille de match informatisée) devra être transmise par internet par le club recevant sous peine d'une amende fixée par la Commission Discipline et Litiges au plus tard 12 heures après la rencontre.

Art.18. Réclamation et appel.

Les réclamations doivent être formulées et confirmées en conformité avec les Règlements Généraux.

Art.19. Tickets et invitations:

Lors de la finale, chaque club recevra 20 invitations pour les joueurs et accompagnateurs ; toutes les autres personnes doivent régler l'entrée (supporters.....).

Art.20. Frais.

Les frais de déplacement et indemnités de l'arbitre et des arbitres assistants sont à la charge du club recevant et facturés à celui-ci par le District sauf en finale, prise en charge par les clubs.

Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse restent à sa charge.

En cas de non-respect de ces dispositions, il sera passible d'une amende fixée à l'annexe 5.

Dans le cas de terrain déclaré impraticable et de rencontre inversée telle que définie aux points A et B de l'article 6, les frais d'arbitrage restent à la charge du premier recevant désigné.

Art.21. Fonction de Délégué.

La Commission d'organisation pourra être représentée par un délégué. Ses attributions consistent à veiller à l'organisation de la rencontre et à l'application des règlements. En cas d'absence du Délégué officiel, cette fonction sera assurée par un dirigeant de chaque équipe. Dans tous les cas, ils devront être titulaires de la licence de dirigeant.

Art.22.

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission d'organisation, ou à défaut par le bureau du District.

Les règlements des Coupes des Réserves : A « Abel Chéron » et B « Jean Bach » sont sans changement, pour la saison 2023/2024.

COMMISSION DES JEUNES/FEMININES

U17 et U15 :

Les engagements coupes et championnats sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 27/08/2023.**

U13 et U11 :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 03/09/2023.**

U14F/U16F et U12F/U13F :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 03/09/2023.**

U9 et U7 :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 10/09/2023.**

U9F/U11F :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **25/07/2023 jusqu'au 10/09/2023.**

U14 TERRITOIRE :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **10/07/2023 jusqu'au 11/08/2023.**

FEMININES SENIORS :

Les engagements sont ouverts sur FOOTCLUBS pour la période du **10/07/2023 jusqu'au 15/08/2023.**

INFORMATIONS GENERALES

FERMETURE SECRETARIAT DU DISTRICT :

En raison du passage à Cahors du Tour de France Femmes le **MERCREDI 26 JUILLET 2023**, le secrétariat du District sera fermé. Réouverture le jeudi 27 juillet, à 9 heures.

CONGRES MEDICAL « SPORT SANTE » :

Le service de Médecine du Sport du Centre Hospitalier de Cahors vous informe de l'organisation d'un congrès médical autour du "sport-santé". Cette année, le thème principal sera "*Le Sport Santé en France*".

Pour les éducateurs sportifs ou autres dirigeants porteurs d'une section sport-santé dans vos associations, n'hésitez pas à vous inscrire pour y participer.

L'inscription est gratuite mais obligatoire : <https://forms.gle/CRtypm2ujUxWxh9MA>

Vous trouverez ci-dessous l'affiche du congrès ainsi que le programme détaillé :



6^{ème} rencontre lotoise médico-sportive

Samedi 16 septembre 2023 à Cahors (46)

Programme

- Présentation du congrès par le Pr Yves Abitteboul
- Allocution du Maire de Cahors ; Mr J. Marc Vayssouze-Faure

- 8h - 8h30 ;

Accueil des participants autour d'un café de bienvenue ; salle des partenaires

- 8h30 – 10h; Modérateur Dr Slim Lassoued

* La thérapie miroir ; Une nouvelle rééducation chez les sportifs ? ; Dr Mounir Beldjerd (CH Cahors)

* Le Certificat d'Absence de Contre Indication aux sports : Toujours nécessaire ? ; Pr Yves Abitteboul (CH Cahors)

* Le sport peut il provoquer des maladies ? Dr Etienne Delmas (Faculté Toulouse)

* L'épaule ; Quand adresser les patients au chirurgien ? Pr Nicolas Bonneviale (CHU. Purpan)

- 10h – 10h30 :

Pause et visite des stands des partenaires

- 10h30 – 12h30; Modérateur Dr Jérôme Savignac

* Thème = Le Sport Santé en France ; Pr Martine Duclos (CHU Clermont Ferrand)

Table ronde avec les intervenants et les participants.





L'Unité de Médecine de l'Exercice et du Sport
du Service de Rhumatologie du Centre Hospitalier de Cahors

organise

Samedi 16/09/2023 8h-13h

LA 6^{ème} RENCONTRE LOTOISE MÉDICO-SPORTIVE



Table ronde
SPORT-SANTÉ
avec Pr. MARTINE DUCLOS



CINÉMA LE GRAND PALAIS

PLACE BESSIÈRES - 46000 CAHORS

INSCRIPTIONS / INFORMATION : 05 65 20 53 78

Attention sommes dues :

Merci aux clubs de bien vérifier l'état de leur compte club en consultant l'état financier sur Footclub : MENU – ORGANISATION – ETAT du COMPTE et en cliquant sur DISTRICT LOT FOOTBAL de la saison 2022/2023.

Les clubs non en règle sont priés de régler dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que tous les clubs doivent être à jour des sommes dues au 30 juin 2023 ; les engagements 2023.2024 ne pourront pas être pris en considération pour les clubs non en règle.

COMMISSION DES ARBITRES

FORMATIONS D'ARBITRES – PREVISION 2023/2024 :

La prochaine session en « formation initiale en arbitrage » aura lieu :

- . le 30 septembre 2023,
- . le 1^{er} octobre 2023,
- . le 7 octobre 2023.

Il sera possible de suivre la formation d'arbitres et choisir à l'issue de celle-ci d'officier uniquement en qualité d'arbitre assistant.

Ces arbitres assistants seront à la disposition de la CDA qui les désignera comme tous les autres arbitres sur des matchs comme arbitre de touche. Ils couvriront le club qui les aura amenés à l'arbitrage comme arbitre assistant et rempliront les obligations au niveau du statut de l'Arbitrage.

Vous pouvez dès maintenant et déjà contacter le secrétariat du District ou la Commission Départementale des Arbitres pour inscrire vos futurs candidats.

Il en va de l'avenir de l'arbitrage pour tous vos clubs et équipes ; c'est l'affaire de tous !

REGLEMENT EXCLUSION TEMPORAIRE (carton blanc) : à retrouver en permanence sur le bandeau d'accueil du site du District du Lot.

Application à partir de la saison 2023/2024.